

Arrimage des normes OHADA et IFRS: une analyse de la perception des dirigeants d'entreprises au Cameroun

Linking OHADA and IFRS standards: an analysis of the perception of business leaders in Cameroon

NYASSEU EMMA Joachim

Docteur

Faculté des sciences économique et de gestion

Université de Dschang - Cameroun

Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)

njoachim26@yahoo.com

TATSI SOP Isidore

Doctorant

Faculté des sciences économique et de gestion appliquée

Université de Douala - Cameroun

Laboratoire de Recherche en Management Appliqué (LAREM)

isidoresop@gmail.com

YEPDO Florentin Gaël

Docteur

Faculté des sciences économique et de gestion

Université de Dschang - Cameroun

Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)

fyepdo@yahoo.com

NKWABON Fabrice William

Doctorant

Faculté des sciences économique et de gestion appliquée

Université de Douala - Cameroun

Laboratoire de Recherche en Management Appliqué (LAREM)

nfwespoir@yahoo.fr

FOTSO BOPDA Thomas

Docteur

Faculté des sciences économique et de gestion

Université de Dschang - Cameroun

Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)

Thomasbopda89@yahoo.com

Date de soumission : 14/11/2021

Date d'acceptation : 25/01/2022

Pour citer cet article :

NYASSEU EMMA J & al. (2022) «Arrimage des normes OHADA et IFRS : une analyse de la perception des dirigeants d'entreprises au Cameroun», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5 : Numéro 1» pp : 628 - 645

Résumé

La révision du système comptable OHADA, symbole de l'évolution vers les normes IFRS, a marqué le point de réflexion de cette étude. Il est question de comprendre comment les dirigeants d'entreprises perçoivent l'évolution des normes OHADA vers les normes IFRS. Pour mener cette étude, nous avons opté pour une démarche qualitative. De ce fait, nous avons fait des entretiens semi-directs avec vingt-cinq dirigeants d'entreprises au Cameroun (18 dirigeants d'entreprises camerounaises et 7 dirigeants d'entreprises multinationales). Les données collectées ont été exploitées à travers l'analyse de contenu via le logiciel Nvivo 10. Cependant, les résultats montrent que, les innovations comptables du SYSCOHADA permettent la production et la communication d'une information comptable et financière plus pertinente pour les utilisateurs. De même les dirigeants d'entreprises multinationales pensent que l'OHADA doit converger totalement vers les normes IFRS. Cette perception est contraire à celle des dirigeants d'entreprises camerounaises qui citent le contraste contextuel comme principal obstacle et donc la prise en compte des spécificités de ce contraste sera un atout pour une convergence totale vers les IFRS.

Mots clés : normes OHADA ; normes IFRS ; convergence ; normes comptables ; SYSCOHADA.

Abstract

The review of the OHADA accounting system, symbol of the evolution towards IFRS standards, was the focus of this study. It is about understanding how business leaders perceive the evolution from OHADA standards to IFRS standards. To conduct this study, we opted for a qualitative approach. As a result, we did semi-direct interviews with twenty five business leaders in Cameroon (18 Cameroonian business leaders and 7 multinational business leaders). The data collected was exploited through content analysis via NVivo 10 software. However, the results show that the accounting innovations of SYSCOHADA allow the production and communication of more relevant accounting and financial information for users. Likewise, managers of multinational companies believe that OHADA must fully converge towards IFRS. This perception is contrary to that of Cameroonian business leaders who cite the contextual contrast as the main obstacle and therefore taking into account the specificities of this contrast will be an asset for full convergence towards IFRS.

Keywords: OHADA standards; IFRS standards; convergence; accounting standards; SYSCOHADA

Introduction

C'est par ce qu'un langage est commun qu'il est possible de s'entendre et de se comprendre », (Pigé & Paper, 2007). Cette assertion montre l'importance d'harmoniser les pratiques comptables afin de permettre aux entreprises, de parler le même langage et faciliter leur accès aux moyens de financement. En effet, le plan de convergence de l'IASB et de l'organisme américain chargé de la production des normes comptables FASB, montre que l'harmonisation des langages comptables sur le plan international est une évolution inédite dans l'histoire de la comptabilité et dans le processus d'interconnexion des marchés financiers (Feudjo, 2010). En 2005, les pays occidentaux ont adopté les normes IFRS, ce qui est une preuve de la quête permanente de rendre leurs entreprises davantage internationales. La normalisation et l'harmonisation comptable internationale sont actuellement une inquiétude d'intérêt tant dans les économies nationales que chez les professionnels de la comptabilité.

Il existe parfois des divergences de systèmes comptables d'un pays à l'autre ou du moins d'une sous-région à l'autre malgré les avancées de certaines institutions internationales et régionales. Ainsi le système comptable des pays africain a toujours été le reflet de leur histoire politique et économique (Feudjo, 2010). Cependant, l'évolution de la normalisation des comptabilités est fonction de l'environnement local et international, mais aussi et surtout des besoins propres des entreprises et de plus en plus de ceux des marchés (Nyasseu & al., 2021). L'Afrique noire francophone a suivi ce chemin d'harmonisation en adoptant en 1993 le traité instituant l'OHADA dont les différents Actes Uniformes (AU) transmettent pour la plus part des éléments susceptibles de booster la compétitivité des entreprises (Colasse, 2009). L'espace OHADA en général et le Cameroun en particulier sont aujourd'hui régis par des règles et normes presque intégralement européennes et internationales, qui évoluent sans cesse (Pibasso, 2016). L'exigence de compétitivité oblige l'entreprise à élargir son marché et à ne plus compter sur un étroit marché local, en adoptant des règles communes dans un espace plus élargi, gage d'un marché conséquent et d'une identité internationale (Capron, 2007). Avec le développement des échanges, le Cameroun croule sous le poids des normes internationales (Ndjanyou, 2008). Cependant, la demande de normes et règles est en croissance constante et de plus en plus d'acteurs publics comme privés participent à leur élaboration sans prendre conscience des enjeux cachés. La vulgarisation et la promotion des normes comptables internationales en Afrique s'imposent comme une exigence dans un contexte économique mondial libéralisé, où seules les entreprises compétitives tireront leur

épinglé du jeu (Mpira, 2007). Pour ne pas rester à la traîne et faire face à ces défis, le normalisateur OHADA a procédé à la révision de ses normes le 26 Janvier 2017, en s'inspirant fortement des normes comptables internationales IFRS. Cette révision est un signal en ce sens que, nous voyons en elle sa tendance à migrer vers les normes IFRS dans un avenir proche. L'article 8 de l'AUDCIF¹, stipule que, les entités dont les titres sont inscrits à une bourse et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, doivent établir et présenter les états financiers annuels selon les normes IFRS en sus des états financiers visés aux alinéas précédents. Au regard du faible niveau de développement économique de l'espace OHADA et des difficultés auxquelles font face les entreprises de cet espace, il est légitime de s'interroger sur la perception des dirigeants d'entreprise camerounaise sur l'évolution des normes OHADA vers les normes IFRS. L'objet de ce papier étant de voir sous quel angle les dirigeants d'entreprises perçoivent la convergence des normes OHADA vers les normes IFRS, il est judicieux de se poser la question suivante : quelle perception les dirigeants d'entreprises au Cameroun ont de l'harmonisation des normes OHADA et internationales ? En d'autre terme, comment la révision du système comptable OHADA marquée par son évolution vers les normes IFRS est-elle perçue par les dirigeants d'entreprise au Cameroun? Nous rappellerons d'abord la problématique qui guide cette étude dans un premier temps, puis nous aborderons la revue théorique des normes (1), ensuite la méthodologie (2) et enfin, nous commenterons les résultats (3).

Problématique de la convergence des normes OHADA vers les normes internationales IFRS

En trente-cinq ans, si l'on remonte à la création de l'IASC en 1973, on est passé d'une tentative d'harmonisation à une tentative de normalisation visant à l'uniformisation comptable (Colasse, 2009). La grande volonté de voir appliquer un système comptable unique au sein de la communauté européenne a encouragé cette dernière à soutenir cette proposition et à la confirmer à travers un règlement du Parlement et du Conseil (règlement CE n° 1606/2002). Ce règlement avait pour objectif l'adoption et l'application des normes et interprétations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans tous les pays membres de l'UE pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005. Cette décision de l'UE a suscité l'intérêt de plusieurs pays dans le monde entier (Raffournier, 2009). Face à ce nouveau contexte

¹ AUDCIF, Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière, révisé le 26 Janvier 2017 à Brazzaville au Congo par le conseil des ministres de cet espace, puis publié au journal officiel de l'OHADA le 15 février de la même année.

européen, il est pressant que les pays africains suivent le pas. À cet effet, la problématique de cette étude est l'harmonisation des normes comptables OHADA aux normes internationales IFRS. Avec la mondialisation, aucun pays du monde ne pourra échapper à la logique de l'interconnexion des marchés. L'exigence de compétitivité oblige l'entreprise à élargir son marché et à ne plus compter sur un étroit marché local, en adoptant des règles communes dans un espace plus élargi, gage d'un marché conséquent et d'une identité internationale (Waha, 2013). Bien que l'Afrique ne représente qu'à peine 2% des échanges mondiaux, l'adaptation à la nouvelle donne s'avère un impératif (Chouchane, 2010).

1. Examen théorique et clarification des normes comptables

Les normes comptables au sens de (Cormier, & al., 2007), sont des règles de comptabilité qui visent à l'amélioration des méthodes de tenue comptable et la meilleure compréhension de comptabilité et de leur contrôle. Elle comporte des principes, des règles et des méthodes dans un référentiel comptable. Dans le contexte de la mondialisation où la comptabilité est devenue une arme économique, les conventions adoptées par les différents normalisateurs ne sont pas identiques (Colasse, 2006). La normalisation comptable internationale est une étape importante dans la vie des affaires et cela pose d'énormes difficultés dans son harmonisation avec les systèmes comptables des pays en voie de développement (Pérochon, 2000). Selon Michaïlesco, (2009), les récents scandales financiers en Europe et aux États-Unis sont venus renforcer ce besoin d'harmoniser et d'améliorer l'information financière en direction des agents économiques. C'est ainsi que les pouvoirs publics se sont attachés à renforcer la qualité de la communication financière, afin de rétablir la confiance du public, des épargnants et des investisseurs. La normalisation comptable internationale garde, certes, les mêmes perspectives, mais reste fondamentalement tournée vers les investisseurs (une comptabilité boursière).

Cette logique comptable chère au système anglo-saxonne (Ngantchou, 2011), caractérise le système comptable dans la plus part des pays où le marché financier joue un rôle actif ou très actif dans l'économie, la gestion et la gouvernance des entreprises. Avec les stratégies actuelles de croissance externe, l'internationalisation, délocalisation, de fusion et surtout de l'interconnexion des marchés, (Waha, 2013), le vœu des investisseurs, des marchés, des actionnaires et toutes les autres parties prenantes dans l'entreprise est d'avoir une information formalisée fiable et pertinente, comparable d'une société à l'autre, aussi bien sur le plan national qu'international.

1.1. Normes comptables internationales IAS/IFRS : origine

Dès la fin des années cinquante, les européens ont compris la nécessité de créer un espace politique et économique à même de contrebalancer la puissance des États-Unis. Néanmoins, entre la volonté et les faits, l'Union Européenne (U E) s'est heurtée à la rigidité d'un système inadapté. Selon Michel Prada², L'IASC a en effet conçu un corpus de standard dont la crédibilité technique a été progressivement reconnue, mais dont l'utilisation demeurerait marginale faute de procédures internationales permettant d'en assurer la mise en œuvre. Pour s'adapter aux enjeux de la normalisation comptable internationale, l'IASC a été réformé en avril 2001. L'élément central de cette réforme vise à attribuer à l'IASC un véritable statut de normalisateur international alors qu'il remplissait essentiellement un rôle d'harmonisateur. Cependant, cinq (5) principes fondamentaux sont à retenir de cette réforme :

- L'IASC est devenu une institution internationale indépendante, dans le cadre d'une fondation, l'IASF ;
- L'organe chargé de préparer et d'adopter les normes est l'IASB (Board) ;
- Les normes comptables internationales émises à l'avenir ne porteront plus le nom IAS mais celui de normes IFRS (International Financial Reporting Standards) ;
- Les anciennes normes non modifiées restent désignées sous le vocable de normes IAS ;
- L'IASB a avalisé le corpus d'IAS émise par son prédécesseur, l'IASC. Aussi, les normes numérotées de 1 à 41 existantes au 1^{er} avril 2001, date d'entrée en fonction de l'IASB, conservent leur nomenclature IAS. Les nouvelles normes émises porteront l'intitulé « *IFRS n° X* » et non pas « *IAS n° X* ».

Ce changement de terminologie témoigne de la volonté de l'IASB d'étendre son action à l'information financière et pas seulement au processus de normalisation comptable.

1.1.1. Définition et vision des IFRS

Les normes internationales d'information financière, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de « *International Financial Reporting Standards* » ou IFRS. Il s'agit des normes comptables élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB, en anglais) et visent principalement à garantir une meilleure transparence comptable à travers la production d'informations financières établies selon des normes harmonisées qui en facilitera la

² Président du Board of Trustees, Fondation IFRS (International Financial Reporting Standards)

compréhension et surtout la comparaison à l'échelle internationale. Wilkinson exprima pour la première fois cette idée en 1965 sous le vocable « *uniformité comptable* » qui signifiait « *l'établissement d'un seul état financier pour tous les investisseurs, de n'importe quelle nationalité* » (Barbu, 2004).

1.1.2. Champ d'application des IFRS

Les normes IFRS s'appliquent à tous les Etats qui le souhaitent. Néanmoins en 2007, le principal utilisateur de ces normes demeure l'Union Européen puisque le règlement CE 1606/2002 de l'UE impose à toutes les sociétés publiant des comptes consolidés, d'établir les états financiers dès le 1^{er} janvier 2005 en IAS/IFRS (Stolowy, & al., 1999). L'application du référentiel devient alors obligatoire dès le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2007 pour les sociétés ayant seulement des titres cotés autre que les actions. Cette adoption a également pu avoir des effets d'entraînement car de nombreux pays à l'image de l'Arménie, de l'Égypte, ou de l'Ukraine... utilisent déjà (comme l'UE) en totalité ou en partie le référentiel international. En France, les groupes non cotés peuvent aussi, au choix, opter pour les normes ou conserver les règles Françaises aux comptes consolidés (CRC 99-02). En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises (PME), un projet est en cours au sein du board pour adapter le référentiel IAS/IFRS aux petites et moyennes entreprises. Toute modification de ces principes de base doit être fondée sur les besoins identifiés des utilisateurs des états financiers des PME. Il s'agit d'alléger le poids des contraintes relatives à l'information financière et de favoriser la transition des PME vers le référentiel « *full IFRS* ». En outre, le plan comptable général converge progressivement avec les normes IAS/IFRS.

1.2. Les normes comptables OHADA d'où viennent-elles ?

À la suite du décret 46-619 du 4 avril 1946 créant en France une commission de normalisation des comptabilités et l'approbation en 1947 d'un plan comptable général, les pays africains vont importer et utiliser les mêmes outils comptables qu'en France. En 1968, sous l'initiative des chefs d'États africains, une commission constituée d'experts africains et français se réunit à Niamey et propose le tout premier plan comptable africain : le plan OCAM³. Ce dernier sera adopté à Yaoundé en 1970 par la conférence des chefs d'États membres de l'OCAM (Ngongang, 2011). Il avait pour objectif de favoriser l'harmonisation des pratiques comptables, l'intégration et l'indépendance économique des États membres.

³ OCAM (Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne) ; c'est ce plan OCAM qui a été remplacé en 2000 par le SYSCOAHAHA.

1.2.1. De l'OCAM mère à l'OHADA de 2001

À l'origine, le plan comptable OCAM avait été mis sur pied pour favoriser l'harmonisation des pratiques comptables dans son espace. Cependant, il a été fragilisé du fait de la désolidarisation de ses Etats. Jusqu'en 1985, tous les pays n'y avaient pas adhéré à ce plan, au Togo en particulier, ce plan a cohabité avec le plan français de 1957 (Souleymanou, 2010). Après cette dissidence, les structures comme le Conseil Africain de la Comptabilité (CAC), le Système Comptable Africain de Référence (SCAR), etc... qui avaient été mises sur pied pour œuvrer en faveur de la normalisation et d'une harmonisation des pratiques comptables en Afrique n'avaient pas produit les résultats attendus. Le souci pour la France et l'Afrique d'avoir le même langage des affaires sera à nouveau lancé à Libreville au Gabon en octobre 1992 à l'occasion du sommet France-Afrique (Saidatou, 2006). Cette volonté politique commune et ambitieuse va entraîner le 17 octobre 1993 au sommet de Port-Louis (Île Maurice), la signature du traité de l'OHADA en vigueur dès 1995. En 2000, l'OCAM sera totalement fragilisée avec l'adoption en mars de l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises dans les États membres de l'OHADA. Véritable facteur d'intégration dans la sous-région, le SYSCOHADA en vigueur depuis janvier 2001 pour les comptes personnels, et 2002 pour les comptes consolidés et combinés, est en continuité avec les plans OCAM et français de 1982 qui constituent ses principales sources d'inspiration et d'expérience.

1.2.2. Les spécificités de l'OHADA

Tant les professionnels de la comptabilité que les entreprises et les gouvernements de la région ont immédiatement cernés les avantages fournis par l'acte comptable OHADA. Il offre en effet une bonne comparabilité des états financiers d'un pays à l'autre, d'un secteur à l'autre. Il impose également une normalisation comptable sur un grand nombre de pays. Il facilite l'accès aux marchés de capitaux, embryonnaire à cette époque (2000) mais qui ne cesse de se développer depuis (BRVM à Abidjan, BVMAC à Libreville, Douala stock exchange au Cameroun) (Migan, 2013). Il permet enfin de mieux apprécier le poids des opérations économiques transnationaux dans la région grâce aux techniques de consolidation et de combinaison des comptes.

1.2.3. L'OHADA d'hier et d'aujourd'hui

Depuis sa création et avec le phénomène de globalisation, l'OHADA fait face à de nombreux défis tel que : la normalisation et l'harmonisation des langages des affaires d'une part, et

d'autre part l'attractivité de son économie. Au risque de devenir peu compétitifs, et de se voir marginalisé et par la suite, imposé le référentiel comptable international, il apparaît de plus en plus, pour les pays de l'OHADA, un intérêt évident pour la convergence des référentiels SYSCOA/OHADA vers les IFRS (Nyasseu & al., 2021). Une mise en convergence des IFRS/PME et du SYSCOA-OHADA serait donc fructueuse (Colasse, 2006). Certes, les normes internationales relatives aux PME pourraient mieux convenir aux entreprises en Afrique, mais il faut noter que ces entreprises ne sont pas toutes des PME (Feudjo, 2010). Pour ne pas rester à la traîne et pouvoir faire face à ces défis, le conseil des ministres de l'OHADA lors de sa 43^{ème} session le 26 janvier 2017 à Brazzaville au Congo, a procédé à la révision de ces normes. L'OHADA d'aujourd'hui s'est fortement inspiré des normes IFRS, ce qui démontre à suffisance la volonté du normalisateur à fait converger les normes OHADA vers les IFRS.

2. Méthodologie de l'étude

Notre objectif étant de comprendre comment des dirigeants d'entreprises au Cameroun perçoivent l'évolution des normes OHADA vers les normes IFRS, la démarche méthodologique adoptée est de type qualitatif et s'inscrit dans le paradigme interprétatif. En effet, le paradigme interprétatif s'intéresse à la compréhension du monde tel qu'il est, et à comprendre la nature fondamentale du monde social concernant l'expérience subjective (Burrell & Morgan, 1979).

Notre population d'étude est constituée de l'ensemble des dirigeants d'entreprises membres du patronat. Ainsi, pour constituer notre échantillon, nous avons premièrement faire recours à la stratification dans l'optique de classer ces dirigeants en fonction de la nationalité de leur entreprise. Par la suite, nous avons procédé par choix raisonné. In fine, deux strates ont été retenues : la première constituée des dirigeants d'entreprises camerounaises et la seconde est celle des dirigeants d'entreprises multinationales. La collecte des données s'est faite au travers d'un guide d'entretien. Ce guide comporte deux thèmes : la contribution des innovations dans la production et la communication de l'information comptable et financière et en fin la possibilité d'une évolution totale des normes OHADA vers les IFRS. Nous avons dès lors effectué des entretiens semi-directifs avec 18 dirigeants d'entreprises camerounaises et 7 dirigeants d'entreprises multinationales logés dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam. Le tableau ci-après présente les proportions de l'échantillon par ville.

Tableau N°1 : Répartition de l'échantillon par nationalité et par ville

Ville Nationalité	Effectifs		Pourcentage		Totaux	
	Cameroun	Multinale	Cameroun	Multinale	Eff.	%
Douala	11	5	44%	20%	16	64%
Yaoundé	5	2	20%	8%	7	28%
Bafoussam	2	0	8%	0%	2	8%
Totaux	18	7	72%	28%	25	100%
	25		100%		/	

Source : Les auteurs à partir des rendez-vous honorés

Nous constatons à la lecture de ce tableau que 64% de notre échantillon est logé dans la ville de Douala, 28% à Yaoundé et 8% dans la ville de Bafoussam. Plus précisément, 72% sont des dirigeants d'entreprises camerounaises et 28% sont des dirigeants de multinationale. Les données ont été analysées au travers de l'analyse de contenu via le logiciel Nvivo 10. Nous avons dès lors, suivi les étapes de l'analyse de contenu : de la retranscription des entretiens à l'interprétation en passant par la construction de la grille d'analyse et le codage.

3. Résultats de l'étude et discussions

Pour atteindre notre objectif, deux principaux thèmes ont été débattu avec les dirigeants d'entreprises au Cameroun. Il s'agit entre autres : de la contribution des innovations issue du SYSCOHADA et inspirées des normes IFRS dans la production et la communication de l'information comptable et financière et en fin, sur la possibilité d'une évolution totale des normes OHADA vers les IFRS au regard du contraste contextuel.

3.1. Eclairage sur la contribution des innovations issue du SYSCOHADA dans la production et la communication de l'information comptable et financière

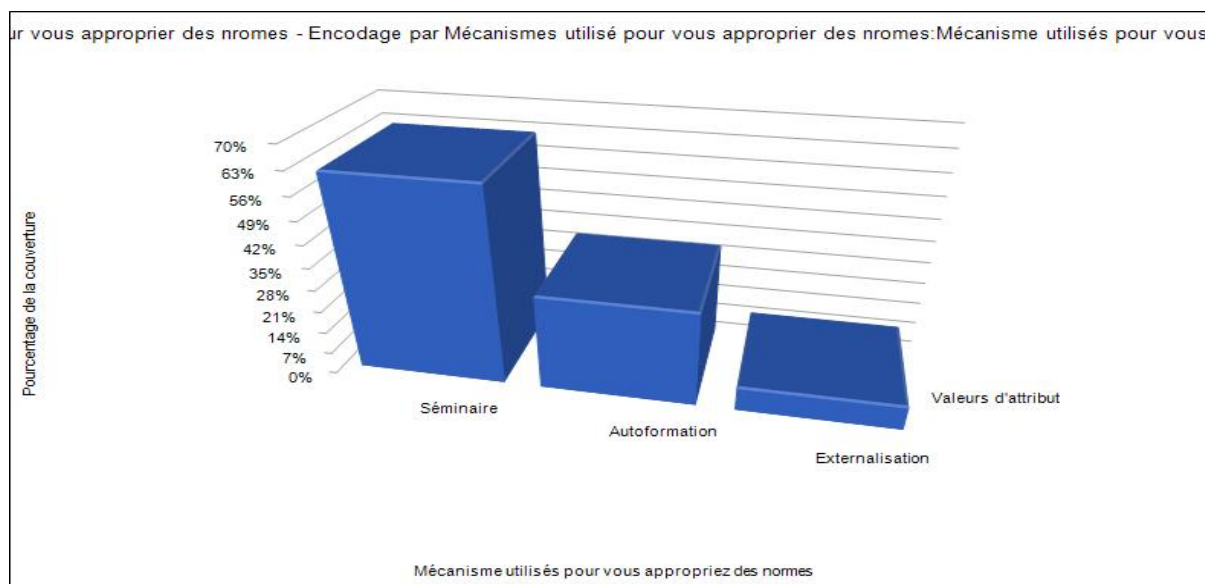
Pour atteindre cet objectif, nous avons interrogé les dirigeants sur les mécanismes utilisés pour s'approprier des innovations du système comptable OHADA révisé, ensuite sur les exigences en matière de présentation des états financiers et en fin sur quelques exigences en matière d'évaluation.

3.1.1. Mécanismes utilisés par les dirigeants pour s'approprier des innovations du système comptable OHADA révisé

La réalisation d'une œuvre est en partie fonction des moyens utilisés pour acquérir les techniques nécessaires. De même, le respect et l'intégration des innovations comptables pour la production et la communication des informations comptables et financières est tributaire des mécanismes utilisés pour s'en approprier. Dans le cas de l'OHADA, les dirigeants

d'entreprises ont dû employer une panoplie de mécanismes pour s'approprier des innovations et s'arrimer à la nouvelle donne. Ainsi, parmi ces mécanismes, on a relevé dans le cas de cette étude : les séminaires, l'autoformation et l'externalisation de la fonction comptable tel qu'indique le graphique ci-dessous.

Graphique N°1 : Les mécanismes mis sur pied par les dirigeants pour s'approprier du SYSCOHADA révisé.



Source: NVIVO 10

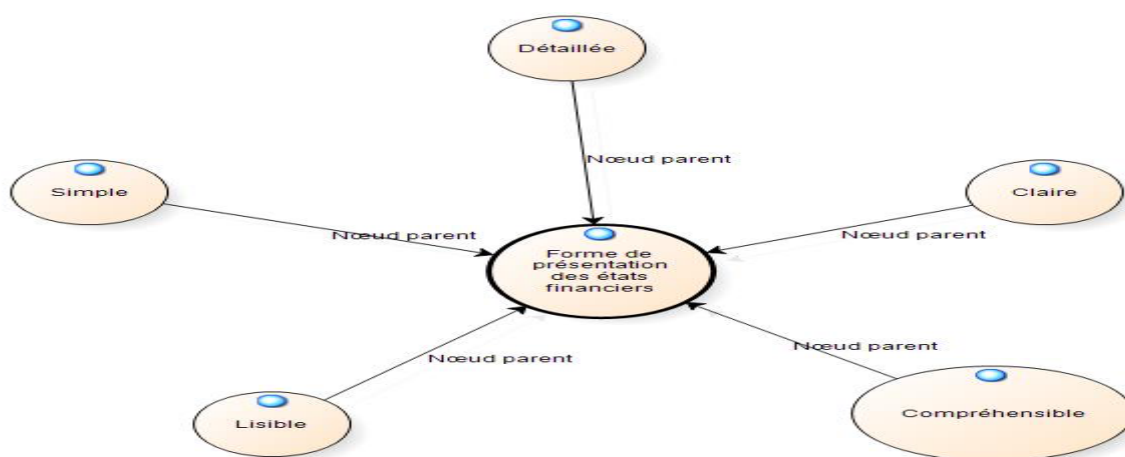
Il ressort de ce graphique que la majorité des dirigeants de notre échantillon soit 61,75% ont procédé par les séminaires de renforcement de capacité pour s'approprier du nouveau dispositif comptable OHADA. Cependant, 30,37% des dirigeants de notre échantillon ont procédé par l'autoformation pour s'acquérir du SYSCOHADA révisé. Par contre, 7,88% ont externalisé la production des données comptables, c'est-à-dire qu'ils font faire par des professionnels externes à l'entreprise. Ce choix d'externaliser la fonction comptable s'explique par un nombre important de facteurs dont les plus considérables sont le facteur coûts et l'accès aux compétences. Les raisons de ce choix corroborent celles de (Williamson, 1985 ; Barthélémy, 2000 ; Brulhart, & al. 2010) et de (Gandja, 2011) en contexte du Cameroun. Les séminaires se présentent donc comme le moyen le plus utilisé par les dirigeants pour s'approprier du nouveau référentiel comptable OHADA.

3.1.2. Exigences en matière de présentation des états financiers

La révision du SYSCOHADA a entraîné une palette de modifications dans la présentation des états financiers annuels. Le bilan peut désormais, se présenter sur une page en mode paysage,

le compte de résultat est passé de deux pages à une page regroupant les comptes de produits et de charges, le remplacement du Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) et l'état annexé par le Tableau des Flux de Trésorerie (TAFLUX) et les notes annexes. Toutefois, ces nouvelles formes de présentation des états financiers font l'objet d'appréciations variées par les dirigeants d'entreprises. De ce fait, la figure ci-dessous montre les différentes perceptions faites par les dirigeants.

Figure N°1: Perception des formes de présentations des états financiers



Source: NVIVO 10

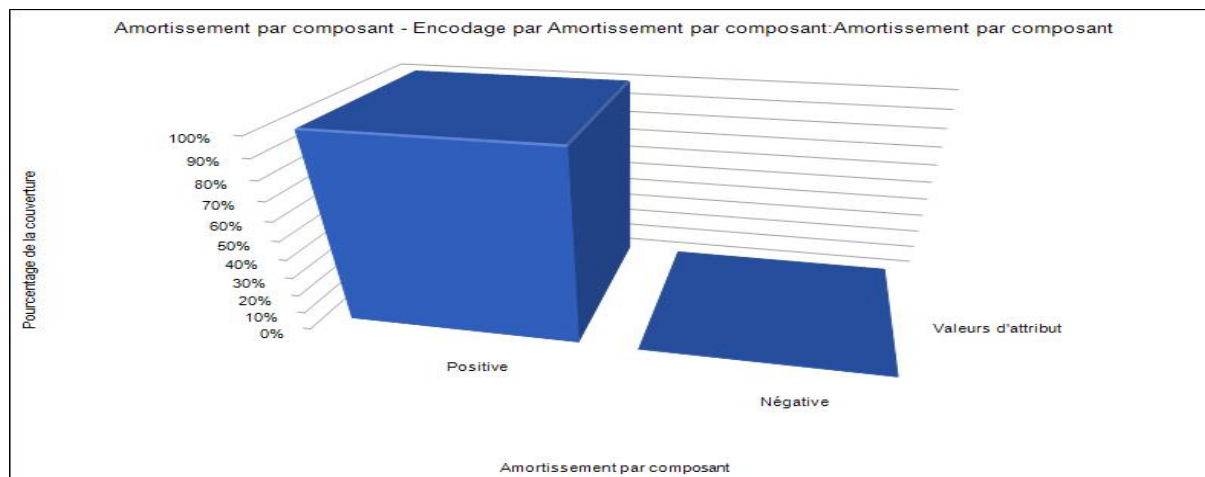
Au regard de cette figure, nous constatons que les dirigeants d'entreprises dans l'ensemble, ont une perception positive des nouvelles formes de présentation des états financiers annuels. Pour ces derniers, ces états financiers sont simples, détaillés, claires, lisibles et compréhensibles. Rappelons que ces perceptions font partie intégrante des caractéristiques qualitatives de l'information financière définie par l'AUDCIF.

3.1.3. Exigences des méthodes d'évaluation (amortissement par composant)

Nous avons dans le cadre de cette étude, retenu une seule méthode d'évaluation à savoir l'amortissement des biens par composante inspiré de l'IAS 16 immobilisations corporelles. Cette nouvelle méthode d'évaluation consiste à ventiler le coût d'acquisition de l'immobilisation corporelle en ses parties significatives et les amorties séparément. La décomposition de ces immobilisations n'est autorisée que pour les bâtiments et autres ouvrages, avions, bateaux, les camions, les bus, les autocars, les véhicules blindés de transport de fonds, certains matériels et outillages des entités industrielles, minières, agricoles, hospitaliers et pétrolières, dès lors que l'entité dispose des statistiques et autres informations

lui permettant d'appréhender la durée d'utilité de chaque élément (art. 38-1). Le graphique ci-dessous résume le point de vue des dirigeants sur la question.

Graphique N°2 : Perception de la méthode d'amortissement par composant par les dirigeants



Source: NVIVO 10

Nous constatons à la lecture de ce graphique que l'ensemble des dirigeants de notre échantillon soit 100% ont une perception positive de la méthode d'amortissement des immobilisations par composant. Cependant, tous les dirigeants de notre échantillon qui possèdent des biens faisant l'objet d'un amortissement par composant, pratique belle et bien cette méthode pour l'évaluation de ces biens. À propos, un répondant martèle que « *Je pense que l'amortissement des biens par composant est une merveille en ce sens que non seulement c'est une révolution en matière de calcul des amortissements, mais aussi par ce qu'il permet d'amortir un bien décomposable en fonction de ses différents composants, ce qui n'était pas le cas dans l'ancien système comptable* ». Ces perceptions positives des dirigeants sont un indicateur qui montre que le législateur a intégré dans la révision, des solutions aux épineux problèmes d'évaluation posées par l'ancien Acte Uniforme.

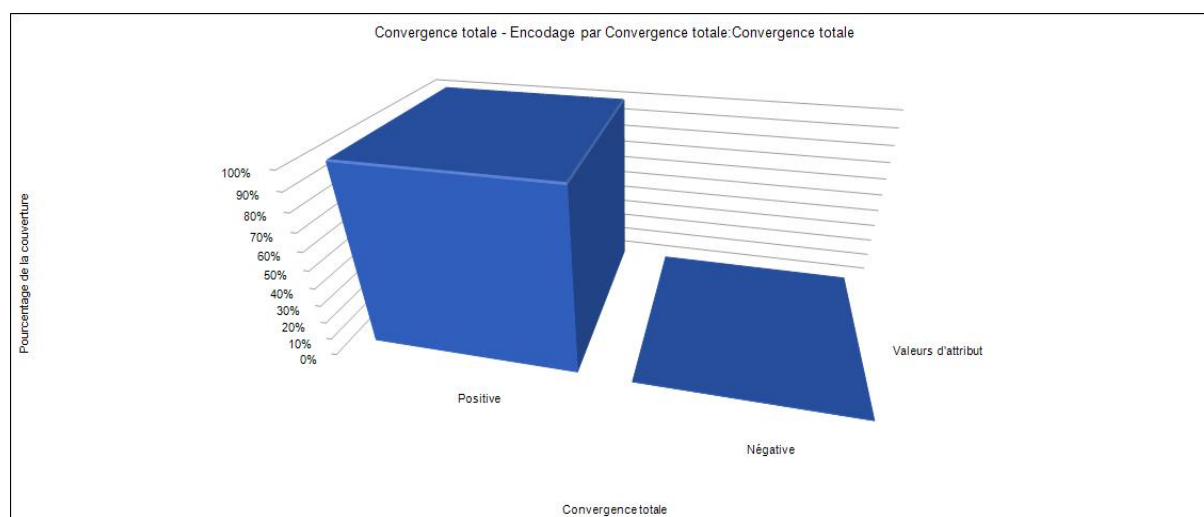
3.2. Possibilité d'une évolution totale des normes OHADA vers les IFRS au regard du contraste contextuel

L'objectif du normalisateur OHADA étant de faire converger progressivement ses normes vers les normes comptables IFRS pour adapter celles-ci à l'universalité du langage comptable et faire facilement face aux enjeux de la mondialisation, celle-ci fait face à un certain nombre d'obstacles contextuels évoqués précédemment par les dirigeants. Toutefois, comme le disait (Colasse, 2002), l'harmonisation comptable est un processus irréversible et donc seules les limites sont inconnues. Actuellement que l'OHADA s'est engagé dans ce processus, il est

question pour nous de recueillir le point de vue des dirigeants sur la possibilité d'une évolution totale des normes OHADA vers les normes IFRS.

Sur cette question, nous avons reçu des avis divergents. Ainsi, pour les dirigeants d'entreprises multinationales, le graphique suivant met en évidence leurs perceptions.

Graphique N°3 : Perception d'une évolution totale des normes OHADA vers les IFRS par les dirigeants de multinationales



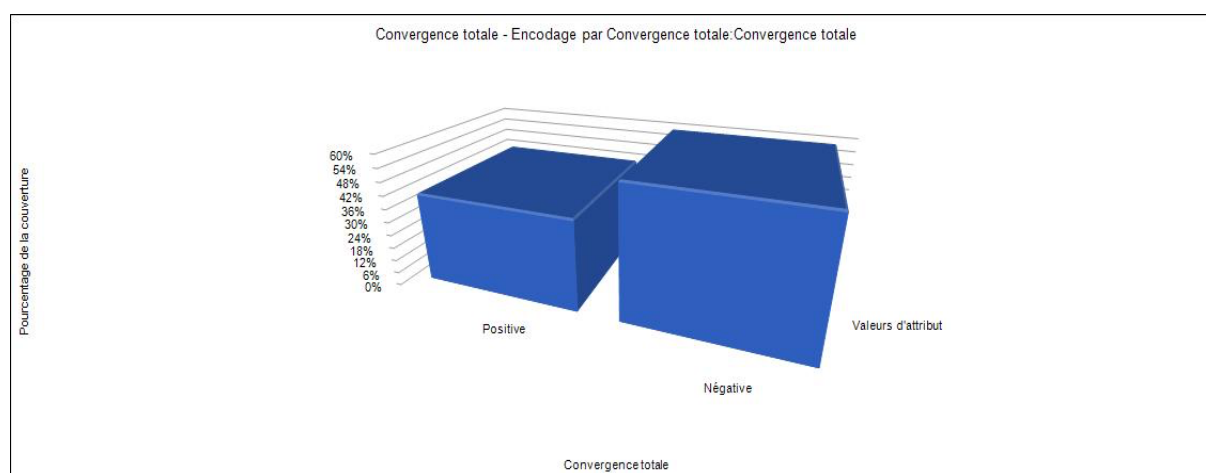
Source: NVIVO 10

À la lecture de ce graphique, nous constatons que l'ensemble des dirigeants de cette catégorie d'entreprise soit 100% ont une perception positive de l'évolution totale des normes OHADA vers les normes IFRS. Pour ces derniers, au regard de l'environnement concurrentiel et des problèmes de développement que connaissent les entreprises de l'espace OHADA, le normalisateur doit accélérer le processus d'évolution total vers les IFRS. Un répondant affirme à cet effet que « *l'adoption totale des normes IFRS par les pays de l'OHADA permettra aux entreprises de cet espace de produire des informations comparables à l'échelle mondiale et faciliter ainsi l'accès au financement sur les places financières internationales.* Toutefois, ces perceptions laissent présager que l'adoption des normes IFRS contribue au développement des économies des pays qui les appliquent. Ces perceptions corroborent celles de (Roussey, 1992 ; Belkaoui, 2002 ; Rahaman & Mir, 2005 ; Tuki, & al., 2017), qui pour justifier l'harmonisation comptable Européenne citent comme raison au plan international : l'amélioration de la comparabilité des états financiers, l'efficacité des marchés financiers internationaux et l'obtention des ressources financières nécessaires au développement économique du pays auprès des institutions internationales.

Nous constatons néanmoins que ce point de vue ne fait pas l'unanimité chez les dirigeants

d'entreprises camerounaises. Ainsi, la synthèse de leur perception apparaît dans le graphique ci-dessous.

Graphique N°4 : Perception de l'évolution totale des normes OHADA vers les IFRS par les dirigeants d'entreprises camerounaises



Source: NVIVO 10

Ce graphique nous renseigne que les avis des dirigeants d'entreprises camerounaises ne font pas l'unanimité sur la question. Toutefois, nous constatons que 58,95%, ont une perception négative de l'évolution totale des normes OHADA vers les normes IFRS. Pour ces derniers, le contraste contextuel n'est pas favorable à l'adoption de telle norme. Un interlocuteur martèle à cet effet que « *nous ne pouvons pas nous précipiter à adopter les normes IFRS dans un contexte comme le notre, il faut au préalable travailler de façon à améliorer l'environnement économique, culturel et juridique qui de par leur opacité, constituent de véritables obstacles à la transparence informationnelle inhérente à la logique internationale* ».

Par ailleurs, 41,05% des répondants ont une perception positive de l'évolution totale des normes OHADA vers les IFRS. Ils évoquent comme raison de leur choix : l'utilisation d'un langage commun des affaires, la réduction du coût de conversion des états financiers OHADA en IFRS, l'attractivité économique, l'obtention de financement sur des places financières internationales. Cette idée est partagée par (Capron, 2007 ; Mpira, 2007 ; Ndjanyou, 2008 ; Feudjo, 2020).

Conclusion

Le principal précurseur de développement dans les Etats membres de l'OHADA jusqu'à nos jours reste l'État. Cet espace éprouve de nombreuses difficultés telles que le financement local des investissements de croissance et bien d'autres. Ces multiples entraves amènent

l'OHADA à donner une nouvelle vision de la comptabilité dans les pays membres. Cependant, la normalisation comptable internationale apparaît comme une alternative et l'OHADA devrait s'arrimer à elle. Actuellement, l'évolution des normes OHADA vers les normes internationales IFRS est une réalité puisque, la révision du système comptable OHADA du 26 janvier 2017 trouve sa source dans les normes internationales IFRS. Pour les dirigeants d'entreprises au Cameroun, les innovations comptables du SYSCOHADA contribuent à la production et la communication d'une information comptable et financière plus pertinente pour les utilisateurs. De même, les dirigeants d'entreprises multinationales installées au Cameroun pensent que l'OHADA doit évoluer totalement vers les IFRS pour ainsi se doter d'outils capables de faire face aux enjeux croissant de la mondialisation. Par contre, ceux des dirigeants d'entreprises camerounaises estiment qu'au regard du contraste contextuel marqué par une instabilité économique, une culture boursière encore ignorée des investisseurs, un climat social instable et un environnement juridique opaque, pensent qu'il n'est pas temps de faire converger totalement les normes OHADA vers les IFRS. Pour ces derniers, faire converger les normes OHADA vers les normes IFRS est un projet porteur mais avant, il faut tenir compte des spécificités contextuelles. Ces résultats corroborent ceux de Yepdo & al., (2019) mené auprès des académiciens et des praticiens de la comptabilité en contexte du Cameroun.

Les professionnels de la comptabilité ayant été toujours au centre des débats sur les questions comptables en contexte OHADA, nous avons dans cet article porté notre attention sur les praticiens. Ce choix justifie l'originalité de notre travail qui s'inscrit parmi les premiers dans la zone OHADA. Ces résultats viendront éclairer l'opinion du normalisateur dans le projet de révision comptable, de même, permettra aux dirigeants d'entreprises de comprendre le bien fondé d'appliquer les normes IFRS gage d'une qualité informationnelle inhérente au marché boursier. Toutefois, la généralisation de ces résultats constitue la principale limite de cette étude. Dès lors, nous nous posons la question de savoir que pensent les dirigeants d'entreprises des autres pays de la zone OHADA, de l'évolution du système comptable vers les normes internationales ? Pour répondre à cette question, nous projetons une étude similaire dans ces pays.

BIBLIOGRAPHIE

Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises du 22 Février 2000

Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière du 26 Janvier 2017.

Barbu, E., (2004), 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale, 25^e Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, may, Orléans.

Capron, M., (2007), « Les enjeux de la mondialisation des normes comptables », *L'Économie politique* (n° 36), p. 81-91.

Chouchane, B. (2010), « Pertinence des normes comptables IAS/IFRS au contexte culturel Tunisien ». *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, n°245-246, pp.159-168.

Colasse, B., (2006), « IFRS : un défi et une opportunité pour l'enseignement de la comptabilité », *Revue Française de Comptabilité* 385, FEVRIER 2006

Colasse, B., (2009), « Le SYSCOA-OHADA à l'heure des IFRS », *Revue Française de Comptabilité* - n° 425 - octobre 2009

Cormier, D. et al., (2007), « Le référentiel IFRS : nous dirigeons-nous vers une comptabilité au-delà du réel ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit* 2007/3 (Tome 13), p. 43-55. DOI 10.3917/cca.133.0043

Feudjo, J.R., (2010), « Harmonisation des normes africaines (OHADA) et internationales (IAS/IFRS) : une urgence ou une exigence ? », *La Revue des Sciences de Gestion* 2010/5 (n°245-246), p. 149-158. DOI 10.3917/rsg.245.0149.

Michaïlesco, C. (2009), « Qualité de l'information comptable », *Encyclopédie de comptabilité, Comptabilité-Contrôle-Audit*, pp.1023-1033.

Migan, C., (2013), Head of Accounting Standards Board Organization for the Harmonization of Business Law in Africa.

Mpira, C., (2007), « la normalisation comptable internationale cas de l'espace ohada », mémoire, international Bussiness School, Mémoire Online Economie et Finance (mémoire).

Ndjanyou, L., (2008), Portée du système comptable OHADA1 sur la production et la diffusion de l'information financière des entreprises de petite dimension.

Ngantchou, A. (2011), « Le système Comptable OHADA : Une réconciliation des modèles « européen continental » et « anglo-saxon » ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome17, Volume3, pp.31-54.

Ngongang, D., (2011), «analyse des facteurs déterminants de la mutation comptable OCAM/ OHADA », *Journal of Academic Finance (J.A.F.)*, ISSN 1923-2993, Vol. 2

Nyasseu & al., (2021) « Adoption des normes IFRS dans l'espace OHADA : Fondement théorique, intérêt et enjeux », *International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing* ISSN (2788-7189) Int. J. Fin. Acc. Eco. Man. Aud. 3, No.6 (November-2021)

Pérochon, C., (2000), normalisation Comptable francophone. In Colasse, B. (dir.), *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit*. Paris, Economica, pp 371-382.

Pibasso, A. M., (2016), « les entreprises du système OHADA à l'école des normes comptables internationales », Douala, *Business in Cameroon*.

Pigé, et al., (2007), « La normalisation de l'information comptable dans le processus de gouvernance », *Comptabilité - Contrôle - Audit* 2007/3 (Tome 13), p. 57-76. DOI 10.3917/cca.133.0057

Raffournier, B., (2009), *Comptabilité internationale ; Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, sous la direction de Bernard COLASSE, 2ème édition, Economica, p.439-449.

Rahaman et Mir (2005), "The adoption of international accounting standards in Bangladesh: An exploration of rationale and process" *Accounting Auditing & Accountability Journal*

Saidatou, H., (2006), l'impact du nouveau système comptable ohada sur les jugements et décisions des agents de prêt: le cas du Cameroun : Université du Québec à Montréal Service des bibliothèques Septembre 2006

Souleymanou, K., (2010), La pertinence de l'information comptable produite par les états financiers dans les entreprises camerounaises : une comparaison du plan OCAM et du système OHADA, Thèse de doctorat / Ph.D en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Ngaoundéré, 436 p.

Stolowy, et al., (1999), Une illustration des difficultés de l'harmonisation internationale : la comptabilisation des marques en France, en Allemagne et selon les règles de l'IASC,

Waha, J. P., (2013), « proposition de convergence du référentiel comptable OHADA vers les normes IFRS : cas des immobilisations et autres dispositions essentielles », mémoire d'expertise comptable, Cameroun.

Yepdo. F & al (2019) «Harmonisation des normes comptables internationales et OHADA : une analyse critique des parties prenante», *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* « Numéro 11 : Décembre 2019 / Volume. : numéro. » pp : 686 - 706